

Bulletin d'inscription

En 2023, si vous avez eu 50 ans, 60 ans, 65 ans ou 70 ans de mariage et que vous souhaitez marquer cet évènement :

Nom et prénoms des époux :

Date de votre mariage : Tel :

Vous venez d'avoir 65 ans, vous pouvez vous inscrire pour recevoir l'invitation pour le repas des aînés (mai 2024) :

Nom : Prénom : date de naissance :

Adresse :

Vous avez eu 70 ans en 2023, inscrivez vous pour recevoir le colis des aînés (jusqu'au 1er décembre). Les personnes qui ont déjà été inscrites le restent.

Nom : Prénom : date de naissance :

Nom : Prénom : date de naissance :

Adresse :

Le journal

De Solre-le-Château

Journal d'information de la ville de Solre-le-Château

N°8 - OCTOBRE 2023

Le mot du Maire

Solre-le-Château est bien plus qu'un simple village implanté au cœur de la 3CA. C'est une ville solidaire, et les 5.000 roses vendues encore cette année pour faire avancer la recherche contre le cancer en sont une preuve indéniable. C'est un lieu stratégique où nos familles grandissent, où nos amis se rencontrent, où nos entreprises prospèrent et où notre histoire continue de s'écrire collectivement. En quelque sorte, c'est notre chez-nous, un endroit que nous aimons et que nous nous efforçons de rendre meilleur pour les générations futures. Dans quelques semaines, nous vous proposerons de nous rencontrer pour échanger sur votre quotidien, être à l'écoute de vos besoins, et répondre à vos interrogations pour parler d'avenir.

Depuis 3 ans maintenant, avec l'équipe municipale et les agents, nous sommes engagés à travailler ensemble, avec vous, pour continuer à bâtir une ville forte et résiliente. Les défis sont nombreux, qu'il s'agisse de l'environnement, de l'éducation, du patrimoine, ou encore des économies d'énergie. A chaque fois que cela a été possible, nous avons fait appel à la participation citoyenne, et je veux, une fois encore, remercier les Solréziennes et Solréziens qui donnent de leur temps sans compter pour améliorer notre quotidien.

Nous entamons déjà aujourd'hui la seconde partie de mandat. D'autres projets sont à venir, et nous travaillons, entre autres, à l'amélioration de la Place Verte

qui mérite de redevenir accueillante. Nous porterons aussi notre attention sur les besoins des familles. J'en profite pour saluer l'arrivée prochaine de la crèche qui ouvre juste à côté de l'école maternelle.

Enfin, notre commune continue de se développer économiquement, et accueille de nouveaux commerces. Je souhaite la bienvenue à « Belle et Zen », nouveau centre de soins esthétiques ouvert ce mois, à « Cha Beauté », salon d'onglerie-modelage et remercie l'ensemble des artisans, commerçants, et professions libérales pour leur engagement de tous les jours au service de notre territoire.

Ensemble, nous écrivons notre ville de demain !

Rentrée scolaire, le mot de la directrice

L'école Jean Mercier compte 101 enfants et son équipe est inchangeable. Mme Larmuseau a la responsabilité de la classe de CP, Mme Vanbaelinghem des CE1, Mme Leblanc des CE2, M. Vaudron les CM1 et Mme DECALUWE les CM2 et la direction.

D'autre part, cette année, elle endosse également la responsabilité de la direction de l'école maternelle qui a vu son équipe entièrement renouvelée. Mme Tiquet a en charge la classe de TPS/PS/MS et Mme Loez, celle de MS/GS. L'école maternelle compte 52 enfants.

Cette année sera marquée par la rédaction du nouveau projet d'école qui sera présenté au prochain conseil d'école. L'équipe souhaite renforcer la liaison entre les 2 établissements avec des projets communs aux deux écoles, et notamment une fête d'école conjointe qui aura lieu le 22 juin.

À l'instar des 2 années précédentes, avec le soutien de la municipalité et l'aide des familles, les élèves de CM2 bénéficieront d'une classe de découverte et des projets de sorties et actions pédagogiques et culturelles sont en chantier pour les autres classes.



Retrouvez-nous sur le site de la ville solrelechateau.fr ou sur notre page facebook ville de solre-le-château



Bientôt les ENCOMBRANTS...

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois met en place la prochaine collecte d'encombrants qui aura lieu le

Mardi 24 octobre 2023

Pour le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de déposer impérativement vos objets encombrants **au bord de la chaussée au plus tard la veille au soir du jour de collecte.**

Seront collectés

- Les fenêtres et portes (les vitres cassées ne seront pas collectées)
- Les ferrailles diverses
- Le vieux mobilier (tables, chaises, armoires,...) et divers objets usagés (vélos, poussettes, jouets,...)
- Les matelas et sommiers

Seuls les objets susceptibles d'être pris facilement en charge par 2 manutentionnaires seront collectés.

Trier...
C'est ma nature

Ne seront pas collectés

- Les vitres et miroirs pour des raisons de sécurité sur la voie publique *
- Les déchets électriques et électroniques (électroménagers...)*
- Les gravats*
- L'amiante et le fibrociment
- Les pneus**
- Les pots ayant contenus des produits polluants (peintures, solvants,...)*
- Les déchets liquides, huileux ou pâteux*
- Les déchets infectieux, corrosifs ou explosifs

* Les déchets peuvent être déposés en déchetteries d'Avesnelles et de Solre le Château
** Les pneus de véhicules légers, uniquement, en déchetterie d'Avesnelles

REFUSÉS

NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ SOLRE-LE-CHATEAU

Pour tout renseignement concernant vos impôts ou vos factures locales :

FRANCE SERVICES

Solre-le-Château

19 Grand Rue
59740 Solre Le Château
Lundi : 10h15 - 12h00 / 14h00 - 17h00 • Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 12h00 • Jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 • Samedi : 9h00 - 12h00

PERMANENCES

Bavay

Hôtel de ville
Place Charles De Gaulle
59570 Bavay
Périodicité : Hebdomadaire
Sur RDV (sans en période déclarative)
Horaires : chaque mercredi de 8h30 - 12h00

France services itinérant de l'Avesnois

<https://info.lenord.fr/le-camion-bleu-dans-lavesnois>
Lundi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h • Mardi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h
Mercredi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h • Jeudi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h
Vendredi : 9h00 - 13h00

Jeumont

Hôtel de ville
29 Rue de Lessines
59460 Jeumont
Périodicité : Hebdomadaire
Sur RDV (sans en période déclarative)
Horaires : chaque mardi de 8h30-12h00

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

MAUBEUGE

Rue de l'ancien Pont rouge - BP50500
59607 MAUBEUGE CEDEX

Horaires d'accueil du public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Fermeture : l'après midi

Pensez à prendre rendez-vous : sur impots.gouv.fr (depuis votre espace particulier ou via la rubrique Contact) ou par téléphone.

Nos services restent joignables :

POUR VOS QUESTIONS SUR VOS FACTURES LOCALES

03 27 56 32 00

POUR VOS QUESTIONS SUR VOS IMPÔTS

Par téléphone : 0 809 401 401 (Service gratuit * prix appel) de 8h30 à 19h

Par messagerie dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Sur impots.gouv.fr pour tous vos services en ligne

Païement chez un buraliste agréé :

- Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention « payable auprès d'un buraliste » dans les modalités de paiement
- Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité

A noter dans vos agendas!

Cette année, la distribution du colis des aînés aura lieu le samedi 16 décembre



Commandez vos arbres et arbustes d'essences locales grâce à l'opération «**Plantons le décor**» avant le 3 novembre 2023 (livraison le 25 novembre 2023) ou avant le 9 février 2024 (livraison le 2 mars 2024)

Réservez et payez en ligne sur : plantonsledecor.fr

Rens : 03.27.77.52.63
stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com

Catalogues disponibles en mairie



Notre patrimoine

Dans une commune, l'église revêt un caractère important.

Ne dit-on pas « des guerres de clochers »

Chez nous, cette appartenance dépasse les considérations de chacun car il est devenu une légende.

Notre clocher penche et ce phénomène en fait la fierté des Solréziens.

Notre histoire et notre réputation adossées à la légende ne sont plus à rappeler.

Aussi, fort de ces éléments, le conseil municipal a pris, à bras le corps, la volonté de protéger ce monument.

Une étude a été menée et une prévision de travaux par un architecte, ayant la compétence sur les monuments historiques, a été réalisée pour que celle-ci soit maintenue en état.

Les quatre grands chapitres sont :

- * Le rattrapage des pierres qui se sont fortement déplacées du côté de la sacristie

- * La restauration d'un vitrail côté Place Verte qui au fil du temps s'est fragilisé et risque de tomber

- * La réparation intérieure des voûtes en vue de retirer l'échafaudage disgracieux présent depuis plus de 30 ans

- * La restructuration du clocher, renforcement de la structure et nouvelle couverture

L'ampleur des travaux engendre un coût élevé de plus de 700 000 euros Hors Taxe mais l'implication de l'association « La Sauvegarde » et l'acharnement des élus à obtenir des aides de l'Etat et de la région ramèneront le coût pour notre commune à 140 000 euros Hors Taxe.

Certains penseront peut-être que cet investissement n'est pas prioritaire en fonction de leurs convictions.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour l'engagement de ces travaux.

La commune de Solre-le-Château est attachée à son image historique et ô combien peu habituelle.

Restauration des locaux du stand de tir.

Amélioration de l'éclairage et de l'accès du terrain de pétanque.

Mise en place des tables de pique-nique et poubelles au terrain multisports.

Poursuite de la création du terrain de trial VTT sur l'ancienne friche industrielle : création des dénivelés et parcours, mise en place des tables de pique-nique, éclaircissement de la végétation.



Démolition de l'ancien bâtiment arbitres du terrain de foot.

Curage des fossés sur une partie des chemins.

Gravillonnage des chemins du Bosquet et Jaugeon.

Réparation des enrobés route du Quartier et chemin de la Gobi-nette.

Nettoyage des châteaux de l'église.

Entretien des voiries et du cimetière. C'est de plus en plus compliqué pour nos équipes de faire face à la luxuriance de la végétation, surtout en période d'été avec les effectifs réduits. Si chacun pouvait déjà entretenir son trottoir ça nous aiderait bien. A ce propos, savez vous que d'après la loi, la mairie est responsable du bon entretien des trottoirs relevant du domaine public. Cependant le nettoyage effectif doit être effectué par le propriétaire du logement qui donne sur la portion de trottoir concernée ou le locataire le cas échéant.



Mise en valeur de notre patrimoine :

Fleurissement. Hélas, à peine mis en place, de nombreuses plantes sont volées.

Restauration de la chapelle N.D. de Foy et Saint Hubert en haut de la rue de Clairfayts.

Fin de la mise en place de la signalétique des chemins, ouvrages d'art, oratoires, chapelles avec l'aide de la participation citoyenne que nous remercions. Nous regrettons cependant les actes de vandalisme réguliers sur les panneaux. A ce propos, lorsque nous prendrons les auteurs, et en fonction de la gravité des dommages, le responsable du délit se devra de payer une amende de 5e classe et une peine de travail d'intérêt général. Dans le cas de dommages plus importants comme la destruction de biens immobiliers ou des tags, le fautif encourra des peines beaucoup plus graves.



Renforcement partiel des berges de la Solre.

Dépenses énergétiques :

Face à l'augmentation très importante des coûts de l'énergie, nous avons entrepris un état des lieux des installations de chauffage et de leur efficacité.

Des mesures à la caméra thermique et des relevés de température et hygrométrie ont été réalisés par le PNR.

Une cartographie précise des installations de chaque bâtiment public a été engagée cet été avec l'aide de la participation citoyenne.

Nous devons rapidement engager des corrections sur :

- * l'isolation des locaux,
- * la mise en place ou le remplacement de très nombreux robinets et têtes thermostatiques,
- * le pilotage à distance des programmeurs avec les moyens adaptés pour gérer les températures et les fonctionnements « Confort-Eco-Hors Gel » en fonction des périodes d'utilisation,
- * l'identification et la formation des responsables par bâtiment de la programmation du chauffage selon les périodes de l'année et l'occupation effective des bâtiments,
- * la sectorisation pour une meilleure utilisation des salles en particulier lors des périodes froides,
- * Le comportement individuel des occupants

Ressources humaines :

Nous tenons à remercier les agents des services de la ville, les brigades d'insertion de la 3CA, la participation citoyenne et les habitants qui par leurs contributions quotidiennes nous aident à entretenir et embellir notre belle ville de Solre-le-château.

Merci également à Serge Spannuet qui est parti cette année en retraite bien méritée, pour tout le travail réalisé.

Les principaux travaux réalisés en 2023

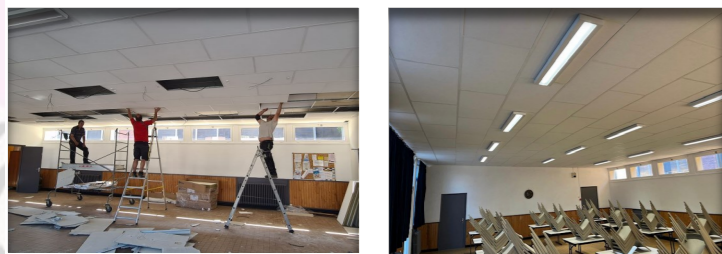
Ecole primaire :

Peinture murs, radiateurs et huisseries. Passage partiel des éclairages en LED. Transformation de l'ancienne classe informatique en bibliothèque.



Salle de détente :

Changement des dalles du plafond. Remplacement des réglettes fluo par des luminaires LED. Peintures des locaux sanitaires.



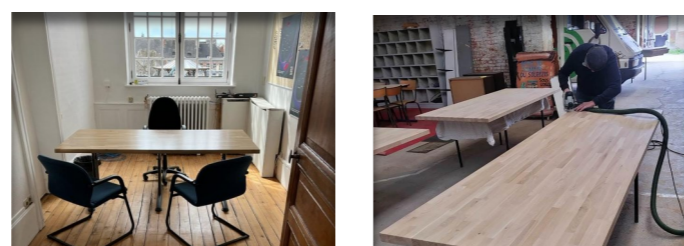
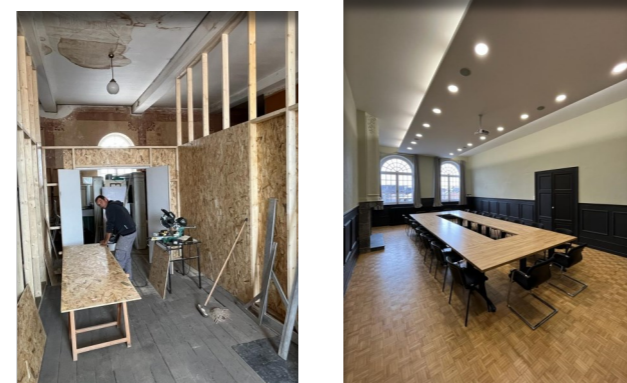
Salle des sports :

Remplacement des réglettes fluo de la salle de danse par des luminaires LED.

Mairie :

Restauration complète de la salle de conseil et des bureaux du 1er étage. Création des tables et bancs. Mise en place d'un système de projection audio-vidéo. Cette salle sera également mise à disposition de l'association couture.

Création de 2 salles au 2e étage pour accueillir une partie du mobilier de l'ancien presbytère et stocker du matériel de la mairie.



Déménagement de l'ancienne bibliothèque et perçage d'une porte entre celle-ci et le RdC de la mairie.

Déménagement de l'ancien office de tourisme afin de préparer sa restauration..

Aménagements et entretiens divers :

Arrachage des sapins morts à l'école maternelle.

